

Montréal, le 15 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à
compter du 1^{er} octobre 2019
Dossier de la Régie : R-4076-2018, Phase 3**

Par la présente, la Régie de l'énergie (la Régie) établit le traitement procédural de la phase 3 du dossier mentionné en objet.

En ce qui a trait à la répartition des coûts de l'usine de liquéfaction, de stockage et de regazéification (LSR) entre les activités réglementées et non réglementées (ci-après la phase 3A), la Régie poursuit l'examen des documents déposés en phase 2 comme pièces B-0206, B-0209, B-0225 et C-FCEI-0044.

En ce qui a trait aux suivis de la décision [D-2019-124](#) rendue dans le cadre du rapport annuel 2018 portant sur l'usine LSR et qui doivent être examinés dans le cadre du présent dossier (ci-après la phase 3B), Énergir indique, dans sa lettre du [14 janvier 2020](#), qu'elle tentera de déposer sa preuve complémentaire simultanément avec ses réponses à la demande de renseignements (DDR) n° 10 de la Régie.

Par ailleurs, considérant la nature des enjeux au présent dossier, la Régie souhaite avoir l'opportunité de visiter l'usine LSR et donner cette opportunité aux intervenants qui le désireront. Elle demande donc à Énergir d'organiser le tout pour le **7 février 2020**. S'il y a lieu, cette visite pourra être précédée d'une séance d'information dans les locaux d'Énergir.

Compte tenu de ce qui précède, la Régie fixe le calendrier de traitement de la phase 3 suivant :

Le 22 janvier 2020, 12 h	Date limite pour le dépôt des réponses à la DDR n° 10 de la Régie (phase 3A)
Le 22 janvier 2020, 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve complémentaire de la phase 3B, de l'ordre du jour de la journée du 7 février 2020 ainsi que des modalités de la visite de l'usine LSR
Le 3 février 2020, 16 h	Date limite pour la confirmation des noms des représentants des intervenants qui participeront à la séance d'information et à la visite de l'usine LSR le 7 février 2020
Le 7 février 2020	Journée réservée pour une séance d'information et la visite de l'usine LSR
Le 11 février 2020, 12 h	Date limite pour le dépôt des sujets d'intervention et des budgets de participation pour la phase 3B
Le 18 février 2020, 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention et les budgets de participation de la phase 3B
Le 21 février 2020, 12 h	Date limite pour le dépôt de la réponse des intervenants aux commentaires d'Énergir sur les sujets d'intervention

Enfin, la Régie se prononcera ultérieurement sur le mode procédural et les autres étapes du calendrier de traitement pour les phases 3A et 3B du dossier.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml